

*Assurance habitation
bâtiment*

Numéro du contrat
88/017-3745193-54

- 2 -

30/05/2013

Garanties

Primes annuelles en EUR (taxes et frais compris)

Top Habitation Bâtiment	337,53
Catastrophes Naturelles Bâtiment	92,06
Top Habitation Contenu	Non couvert
Catastrophes Naturelles Contenu	Non couvert
Vol	Non couvert
Protection Juridique	14,40
Total	443,99

Catastrophes Naturelles comprend les garanties Inondation, Tremblement de terre, Débordement ou refoulement d'égouts publics, Glissement ou affaissement de terrain.

Franchise	La franchise de base s'élève à 241,47 EUR à l'indice 233,07 des prix à la consommation
------------------	--

Description du risque	Vous avez utilisé le mini-système au nombre de pièces pour le bâtiment (système d'abrogation de la règle proportionnelle).
------------------------------	--

Type d'appartement	Nombre d'appartements	Nombre de pièces
REZ	1	2
1er étage	1	2
2ème étage	1	2

Usage / Activité: Habitation

Type: Immeuble à appartements

Matériaux combustibles: Jusqu'à 20% de matériaux combustibles

Couverture chaume: Non

Bâtiment en construction: Non

Nouveau bâtiment: Non

707085060
217731760
010009

Pertes indirectes: Non

Véhicules au repos: Non

Abandon de recours: Non

Données complémentaires	La Top Habitation comprend les garanties suivantes pour : Bâtiment : Incendie, Heurt des biens assurés, Dégradations immobilières causées par des voleurs, Action de l'électricité, Attentats et conflits du travail, Tempête, Dégâts des eaux, Dégâts dus au mazout de chauffage, Bris de vitrages, R.C. Immeuble. Catastrophes Naturelles comprend les garanties Inondation, Tremblement de terre, Débordement ou refoulement d'égouts publics, Glissement ou affaissement de terrain.
--------------------------------	--

Numéro du contrat
88/017-3745193-54

- 3 -

30/05/2013

Compte de remboursement BE32 0016 5721 6102 BIC: GEBABEBB
au nom de Monsieur VELNIDIS, CHRISTOS

Déclarations preneur d'assurance	Nombre de sinistres ayant frappé au cours des 5 dernières années les garanties que vous désirez souscrire pour la situation de risque à couvrir (excepté catastrophes naturelles, vol et dégradations immobilières) :	0
dont incendie		0
dont bris de vitrages		0
dont dégâts des eaux		0
dont action de l'électricité		0
dont tempête		0
dont autres		0
Une ou plusieurs garanties que vous désirez souscrire pour la situation de risque à couvrir ont-elles été refusées, annulées ou résiliées par un autre assureur ?		Non
Déclarations du preneur d'assurance concernant le risque inondation, en date du 30/05/2013:		
Pendant la période pour laquelle vous disposez d'informations, combien y a-t-il eu de sinistres inondation (*) à l'adresse de risque (sans tenir compte des inondations survenues depuis plus de 10 ans)?		0

(*) Par inondation, on entend également le débordement ou le refoulement d'égouts publics.

707085060
217731760
010009

Conditions générales	Top Habitation Bâtiment	0079-3000712F-01012013
	Cat. Naturelles Bâtiment	0079-3000712F-01012013
	Protection Juridique	0079-3000712F-01012013

Assureur AG Insurance sa - RPM Bruxelles -TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be
Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - Tél +32(0)2 664 41 60 - Fax +32(0)2 664 43 40 -

Intermédiaire BNP Paribas Fortis est la dénomination commerciale de Fortis Banque sa. Fortis Banque sa, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE0403.199.702, inscrite et agissant comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25879 A pour AG Insurance sa via l'agence Schuman (0043109). Fortis Banque sa détient une participation supérieure à 10% dans le capital de AG Insurance sa.

En cas de sinistre, vous bénéficiez de la garantie ASSISTANCE HABITATION,
téléphone : Belgique 0800 96 050, étranger +32 2 2381414

Le contrat se compose des conditions générales, des conditions particulières, des avenants, des annexes au contrat et aux avenants et du contrat présigné ou de la proposition.

Numéro du contrat
88/017-3745193-54

- 4 -

30/05/2013

AG Insurance sa, sise Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles et Fortis Banque sa, sise Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles traitent vos données personnelles à des fins de gestion des relations découlant du contrat d'assurance; ainsi qu'à des fins de prospection commerciale relative aux produits promus par les sociétés des groupes financiers dont AG Insurance fait partie. Ces données peuvent être communiquées à ces sociétés et/ou aux intermédiaires d'assurance avec lesquels AG Insurance collabore.

Conformément à votre accord, vos données à caractère personnel pourront être utilisées à des fins de marketing direct.



Avis motivé de votre intermédiaire BNP Paribas Fortis

Afin de pouvoir vous recommander un produit d'assurance répondant à vos souhaits, nous avons analysé correctement, d'une part, le risque à assurer et, d'autre part, vos exigences et besoins relatifs au contrat d'assurance à souscrire. Pour ce faire, nous vous avons posé diverses questions, au moment de remplir la proposition d'assurance ou d'introduire les conditions particulières.

Nous avons notamment attiré votre attention sur les différentes garanties que vous pouvez souscrire, sur votre qualité relative à l'habitation, sur les règles relatives à la détermination de la valeur à assurer pour votre habitation et son contenu, sur la possibilité de supprimer la règle proportionnelle pour l'habitation et le contenu et sur les éventuelles limites applicables en cas de sinistre total. Nous vous avons aussi indiqué que la souscription de contrats distincts pour le bâtiment et le contenu peut conduire en cas de sinistre à l'application d'une franchise pour chacun de ces contrats. Sur base de cette analyse, nous vous proposons l'assurance Top Habitation de AG Insurance suivant les données reprises dans les conditions particulières, lesquelles reflètent vos choix et réponses aux questions.

Vous confirmez que vous avez suffisamment été informé sur la portée et les limites de ce produit d'assurance et sur la couverture de vos exigences spécifiques. Vous confirmez que ce produit répond à vos exigences et besoins.

707085060
217731760
010009

Votre Intermédiaire BNP Paribas Fortis est inscrit comme agent d'assurance sous le n° FSMA 25879A et agit comme intermédiaire de AG Insurance conformément à une convention de collaboration exclusive. Pour toutes questions, problèmes ou plaintes concernant les services offerts, vous pouvez vous adresser directement à votre agence BNP Paribas Fortis. Les plaintes peuvent également être introduites auprès de l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles, tél.: 02 547 58 71 - fax 02 547 59 75 - www.ombudsman.be

Fait en 2 exemplaires, le 30/05/2013

AG Insurance


Antonio Cano
Président du Comité de Direction

Signature


VELNIDIS, CHRISTOS
Preneur d'assurance

Numéro du contrat
88/017-3745193-54

- 5 -

30/05/2013

Avis de domiciliation

Jusqu'à révocation expresse, le(s) soussigné(s) autorise(nt) Fortis Banque sa à payer par le débit de son (leur) compte, pour autant qu'il y ait une provision disponible, les ordres de paiement qui lui seront présentés par AG Insurance avec les références 017-3745193-54.

Echéance de la prime: Mensuelle en fonction de la date d'échéance du contrat

Numéro du compte: 001-6572161-02, date 30/05/2013

Nom et signature du (des) titulaire(s) du compte ou du (des) mandataire(s)

.....

707085060
217731760
010009

Numéro du contrat
88/017-3745193-54

30/05/2013

Votre Contrat

Top Habitation

Conditions Particulières

Nouvelle affaire

Preneur d'assurance Monsieur
VELNIDIS, CHRISTOS
R.Jacques Ballings,24 bt 01
1140 EVERE

Dates Date de prise d'effet du contrat: 30/05/2013 à 00:00 heure(s)
Echéance annuelle du contrat: 30/05

Paiement Echéance de la prime: Mensuelle avec domiciliation
Numéro de domiciliation: 001-6572161-02

Qualité du preneur Propriétaire occupant

Situation R Jacques Ballings,24 bt 1
1140 Bruxelles

Nombre d'appartements 3

Montants assurés Bâtiment: valeur du bâtiment au moment du sinistre
Contenu: Non couvert
Indice abex: 729,00

707085060
217731760
010009

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Sauf si l'une des parties s'y oppose au moins trois mois avant la date d'échéance du contrat, celui-ci est reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an. La renonciation à la reconduction se fait par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé.